



Bruxelles, le 11 mars 2021

CM 2205/21

LIMITE

AGRI
RELEX
FORETS
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.3@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 2543

Objet: **FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

Déclaration ministérielle et résolution ministérielle au nom de l'UE
à l'occasion de la huitième conférence ministérielle pour la protection
des forêts en Europe (14-15 avril 2021, Bratislava, Slovaquie)

- *Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 2040/21*

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2040/21 a été clôturée avec succès le 10 mars 2021. Toutes les délégations ont été d'accord pour autoriser la signature par l'Union européenne de la déclaration ministérielle intitulée "*L'avenir que nous voulons: les forêts dont nous avons besoin*" et de la résolution ministérielle intitulée "*Adapter les forêts paneuropéennes au changement climatique*", qui figurent dans le document 6508/21, et pour autoriser la Commission à les signer au nom de l'Union à l'occasion de la huitième conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (14-15 avril 2021, Bratislava, Slovaquie).

La présidence et le secrétariat général du Conseil saisissent cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur coopération.